

**Commune de Domecy-sur-Cure**  
**Département de l'Yonne**  
**Arrondissement d'Avallon**  
**Canton de Vézelay**

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de présents : 8  
Qui ont pris part au vote : 8

### **Extrait de délibération du Conseil Municipal**

**L'an deux mil vingt et le seize octobre** à dix-neuf heures, le conseil municipal de **DOMECY-sur-CURE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Marc PAUTET, Maire.

**Etaient présents** : Marc PAUTET, Maire, Vincent BLANCHARD, Pierre DE FERAUDY, Adjoint, Christian BERTHIER, Jean-Luc VAN-DORPE, Pierre-Etienne BREGUET, Evelyne BAILLEUX, Sylvie JUNG et Noëlle RAUSCENT, conseillers.

**Absente excusée** : Violaine PUJO-ROLLAND et Richard THOUARD.

**Retard** : Noëlle RAUSCENT arrive à l'ordre du jour n°5.

**Secrétaire de séance** : Pierre DE FERAUDY a été nommé secrétaire de séance.

### **1- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la préfecture concernant la mise en place de la commission d'appel d'offres.

Il présente au Conseil Municipal la lettre de démission des membres de la commission mise en place le 23 mai 2020 et propose d'élire une nouvelle commission selon l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, soit Un Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

#### **Sont désignés membres de la commission d'appel d'offres :**

##### **Président :**

Marc PAUTET

##### **Titulaires :**

Vincent BLANCHARD  
Pierre DEFERAUDY  
Noëlle RAUSCENT

##### **Suppléants :**

Pierre-Etienne BREGUET  
Christian BERTHIER  
Sylvie JUNG

### **2-REINTEGRATION DEFINITIVE DES TRAVAUX MAISON MORIZOT AU COMPTE 2313-041**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de statuer sur la réintégration définitive de travaux concernant la maison MORIZOT.

Il s'agit de passer les dépenses mandatées au compte 2031 au compte d'imputation définitive 2313-041.

Une décision modificative est nécessaire afin de procéder à la réintégration définitive au compte 2313-041 du programme n°253 – REHABILITATION DE LA MAISON MORIZOT.

Elle se présente comme suit :

#### **Section d'investissement :**

Art 2313 + 6888.00€  
Art 021 + 6888.00€

#### **Section de fonctionnement :**

Art 615231 - 6888.00€  
Art 023 + 6888.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision modificative.

### **3- BUDGET SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – FIXATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS.**

Il appartient au conseil municipal de fixer les conditions d'amortissement des immobilisations du budget annexe su service de l'assainissement selon leur nature.

M. le Maire propose les durées suivantes :

<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>DUREE</b>
Réseaux d'assainissement	50 ans
Etudes	05 ans
Ouvrages lourds	50 ans
Ouvrages courants (tels que bassins de décantation...)	30 ans
Pompes, appareils électromécaniques	15 ans
Poste de relevage	30 ans

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissements des biens selon le tableau ci-dessus, l'amortissement s'effectuant de façon linéaire et d'amortir les subventions d'équipement conformément à la durée d'amortissement du bien subventionné.

### **4- BUDGET SERVICE DE L'EAU – FIXATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS.**

Il appartient au conseil municipal de fixer les conditions d'amortissement des immobilisations du budget annexe su service de l'eau selon leur nature.

M. le Maire propose les durées suivantes :

<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>DUREE</b>
Ouvrages de génie civil pour le captage	40 ans
Le transport et le traitement de l'eau potable	40 ans
Les canalisations d'adduction d'eau	40 ans
Etudes	05 ans
Pompes, appareils électromécaniques	10 ans
Bâtiments durables	50 ans
Agencement et aménagement des bâtiments	20 ans
Installations, matériel et outillages techniques	10 ans
Installations électriques et téléphoniques	15 ans
Matériel informatique	05 ans

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissements des biens selon le tableau ci-dessus, l'amortissement s'effectuant de façon linéaire et d'amortir les subventions d'équipement conformément à la durée d'amortissement du bien subventionné.

### **5- DM BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une décision modificative concernant le budget après la reprise des amortissements au service de l'assainissement. Certaines régularisations sont nécessaires et il est utile de procéder à une DM qui se présente comme suit :

#### *Section de fonctionnement :*

- 6811 : - 6500.00 €
- 615 : + 6500.00 €

#### *Section d'Investissement :*

- 1391 : +350.00 €
- 2803 : - 350.00 €

## **6- AUTORISATION DU LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX A L'EGLISE DE DOMECY :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de lancer l'appel d'offres concernant la première tranche des travaux à l'église de Domecy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise M. le Maire à lancer l'appel d'offres concernant la première tranche des travaux à l'église de Domecy et à signer tous documents concernant ce dossier.

## **7- AUTORISATION DE SIGNATURE RECONDUCTION CONTRAT PREVOYANCE :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le contrat « Risques Statutaires » qu'il est nécessaire de reconduire.

Le taux reste inchangé soit 5.25 % pour une durée de un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide le contrat et autorise M. le Maire à signer la reconduction du contrat pour une durée de UN an.

## **8-INFOS DU MAIRE :**

- ✓ Concernant la vente de la poste, dossier en attente de renseignements avec DOMANYS.
- ✓ 11 Novembre attendre les directives de l'état mais sans doute en comité restreint.
- ✓ Demande de M.VOILLOT concernant la location d'un prêt (accord de principe sous réserve d'un document qui permettra à la commune de récupérer le terrain au moment du lancement des travaux).
- ✓ Repas des Aînés : le conseil municipal décide de repousser la date du repas.
- ✓ Certiphyto : compte tenu de la disponibilité des produits il n'apparaît pas nécessaire d'envoyer M. BLOUET en formation.
- ✓ Les travaux de renforcement du lotissement commenceront le 29 octobre 2020.
- ✓ Bilan de la réunion forêt
- ✓ Avancement de la fibre.

Séance levée à 21h00